

**Plan d'études de la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information**

Général - sans mention

Matière	Enseignants		Semestres								
			20	21	21	22					
			A	P	A	P					
<b>Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 65 crédits ECTS</b>											
Analyse de la criminalité et transformations numériques	O. Ribaux	C. Weyermann	A. Bécue					O	4	39	ESC
Compliance	L. D'Errico							O	3	28	HEC
Cybercriminalité et cybervol	S. Ghernaoui							E	6	56	HEC
Droit des télécommunications	S. Bondallaz							O	3	28	Droit
Droit pénal informatique	S. Métille	N. Bottinelli						O	4	38	Droit
Enjeux juridiques à l'ère numérique	Ph. Gilliéron							O	3	28	Droit
Informatique et réseaux	C. Fuhrer							E	3	28	ESC
Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas	S. Roubaty							E	1	12	Droit
Introduction à la programmation (Python)	A. Villa							E	6	56	HEC
Introduction juridique DCS	AC Fornage	N. Dongois						E	5	45	Droit
Liberté de l'information et gouvernance de l'Internet	B. Cottier							E	3	28	Droit
Numérisation et identités dans la société de l'information	DO Jaquet-Chiffelle							O	6	56	ESC
Programmation orientée objet (Python)	A. Villa							E	3	28	HEC
Propriété intellectuelle et internet	Ph. Gilliéron							O	3	28	Droit
Protection des données	S. Métille							E	6	56	Droit
Trace numérique et investigations	T. Souvignet							O	3	28	ESC
Visualisation de données	I. Pante							V	3	28	Lettres

Le module 1 est réussi et les 65 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient :

- une moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement, égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module et,
- une note égale ou supérieure à 4.0 aux évaluations correspondant à au moins 53 des 65 crédits ECTS du module

Matière	Enseignants		Semestres								
			20	21	21	22					
			A	P	A	P					
<b>Module 2 : enseignements à choix pour un total de 40 crédits ECTS</b>											
Analyse criminelle opérationnelle	Q. Rossy							O	3	28	ESC
Analyse de données en sécurité et renseignement (incl. TP)	Q. Rossy							E	6	56	ESC
Analyse de la criminalité sur Internet	S. Caneppele	Q. Rossy						O	3	28	ESC
Analyse économique du droit	L. Bieri							O	6	56	Droit
Audit des systèmes d'information de gestion	E. Campos							O	3	28	HEC
Audit externe	P. Delaloye							E	6	56	HEC
Biometrics	S. Marcel							O	3	28	EPFL
Blockchain and Distributed Ledgers	T. Schmelzer							E	3	28	HEC
Criminalité économique	S. Caneppele							E	3	28	ESC
Criminalité organisée	J. Gerber							E	2	18	ESC
Criminologie et sécurité	S. Caneppele							O	3	28	ESC
Cybersécurité et intelligence économique	S. Ghernaoui							E	6	56	HEC
Data Mining and Machine Learning	M. Vlachos							V	6	56	HEC
Data Science in Business Analytics	T. Vatter							Cc	6	56	HEC
Datation et chronologie	C. Weyermann							V	3	28	ESC
Digital government transformation	T. Mettler							Dei	3	28	Idheap
Digital Innovation	B. Mueller							O	6	56	HEC
Digital Strategies	S. Missonier							E	6	56	HEC
Droit aérien	F. Schubert							O	3	28	Droit
Droit commercial	A. Richa							E	6	56	HEC
Droit de la concurrence suisse et européen	V. Martenet	A. Heinemann						O	6	56	Droit
Droit de la consommation	AC Fornage							O	6	56	Droit
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentation P21)	A. Morin							E	6	56	Droit
Droit du travail	R. Wyler							O	6	56	Droit
Droit pénal économique/DPA	A. Macaluso	A. Garbarski						E	6	56	Droit
Economic Growth	S. Orcan Sakalli	J. Buggle						E	6	56	HEC
° Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso							E	3	28	Droit
Erreurs judiciaires	N. Dongois							O	3	28	ESC
Information Security & Privacy	K. Huguenin							E	6	56	HEC
Information Security & Privacy	C. Troncoso (EPFL)							E	6	56	EPFL
Innovation Law	V. Junod							O	3	28	HEC
International Commercial Arbitration	A. Bonomi	E. Lein						O	6	56	Droit
Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	F. Taroni							O	4	37	ESC
Introduction à la criminologie et au droit	NN							O	3	28	ESC
Investigation et veille sur Internet	DO Jaquet-Chiffelle	Q. Rossy						E	6	56	ESC
Investigation numérique : appareils mobiles et smartphone apps (+TP)	E. Casey							O	3/5	28	ESC
IS Architecture and Design	C. Legner							E	6	56	HEC
L'enquête judiciaire	JL Gremaud							O	3	28	ESC
Les expertises, les mandats et les rapports	C. Champod							O	3	28	ESC
Médiation civile et commerciale	C. Lévy							O	6	56	Droit
Microeconomics & Game Theory	C. Thoeni							E	6	56	HEC
Modes amiables de résolution de conflits en matière pénale	C. Perrier Depeursinge							O	3	28	Droit
Outils de gestion, numérisation de la justice	O. Glassey							V	2	18	Droit
Policing	O. Ribaux							O	3	28	ESC
Politique criminelle	M. Jendly	S. Loup						O	3	28	ESC
Principes généraux de droit privé	D. Piotet	E. Philippin						O	6	56	Droit
Procédure civile	J. Haldy	Y. Diagne						O	6	56	Droit
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay							O	6	56	Droit
° Procédure pénale/DPA	A. Macaluso	A. Garbarski						E	6	56	Droit
Programmation avancée : interface graphiques (Python)	A. Villa							E	3	28	HEC
Programming	S. Scheidegger							E	6	56	HEC
Propriété intellectuelle	I. Cherpillod							O	6	56	Droit
Recherche d'information	S. Marchand Maillet							O	6	56	UniGE
Risk Management	T. Meyer							Cc	2	28	EPFL
Risk Management (MCCF)	A. Mikes							E	3	28	HEC
Séminaire bloc droit de la numérisation	AC Fornage	E. Lein						V	6	56	Droit
Sport, criminalité et intégrité	S. Caneppele							O	3	28	ESC
Terrorisme	S. Caneppele							O	3	28	ESC

° Si ces deux cours sont suivis sur le même semestre, ils ne seront validés que par une seule épreuve à 9 crédits.

Le module 2 est réussi et les 40 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une moyenne pondérée égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module.

Matière	Semestres						
	20	21	21	22			
	A	P	A	P			
<b>Module 3 : Mémoire pour un total de 15 crédits ECTS</b>							
Mémoire de Maîtrise universitaire							15

Le module 3 est réussi et les 15 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de Maîtrise DCS.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	
1	FACULTE DE DROIT, DES SCIENCES CRIMINELLES ET D'ADMINISTRATION PUBLIQUE - UniL														
2															
3	<b>Plan d'études de la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information</b>														
4	<b>Mention "management de l'information"</b>														
5															
6	<b>Matière</b>	<b>Enseignants</b>			<b>Semestres</b>										
7															
8															
9															
10	<b>Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 65 crédits ECTS</b>														
11					20	21	21	22							
12					A	P	A	P							
13	Analyse de la criminalité et transformations numériques	O. Ribaux	C. Weyermann	A. Bécue					O	4	39	ESC			
14	Compliance	L. D'Errico							O	3	28	HEC			
15	Cybercriminalité et cyberpouvoir	S. Ghernaouti							E	6	56	HEC			
16	Droit des télécommunications	S. Bondallaz							O	3	28	Droit			
17	Droit pénal informatique	S. Métille	N. Bottinelli						O	4	38	Droit			
18	Enjeux juridiques à l'ère numérique	Ph. Gilliéron							O	3	28	Droit			
19	Informatique et réseaux	C. Fuhrer							E	3	28	ESC			
20	Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas	S. Roubaty							E	1	12	Droit			
21	Introduction à la programmation (Python)	A. Villa							E	6	56	HEC			
22	Introduction juridique DCS	AC Fornage	N. Dongois						E	5	45	Droit			
23	Liberté de l'information et gouvernance de l'Internet	B. Cottier							E	3	28	Droit			
24	Numérisation et identités dans la société de l'information	DO Jaquet-Chiffelle							O	6	56	ESC			
25	Programmation orientée objet (Python)	A. Villa							E	3	28	HEC			
26	Propriété intellectuelle et internet	Ph. Gilliéron							O	3	28	Droit			
27	Protection des données	S. Métille							E	6	56	Droit			
28	Trace numérique et investigations	T. Souvignet							O	3	28	ESC			
29	Visualisation de données	I. Pante							V	3	28	Lettres			
30	Le module 1 est réussi et les 65 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient :														
31	<ul style="list-style-type: none"> <li>• une moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement, égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module et,</li> <li>• une note égale ou supérieure à 4.0 aux évaluations correspondant à au moins 53 des 65 crédits ECTS du module</li> </ul>														
32															
33	<b>Module 2 : enseignements à choix pour un total de 40 crédits ECTS</b>														
34															
35	<b>2.1 Sous-module : enseignements obligatoires à choix pour un total de 30 crédits ECTS</b>														
36															
37	Analyse de la criminalité sur Internet	S. Caneppele	Q. Rossy						O	3	28	ESC			
38	Audit des systèmes d'information de gestion	E. Campos							O	3	28	HEC			
39	Audit externe	P. Delaloye							E	6	56	HEC			
40	Biometrics	S. Marcel							O	3	28	EPFL			
41	Blockchain and Distributed Ledgers	T. Schmelzer							E	3	28	HEC			
42	Cybersécurité et intelligence économique	S. Ghernaouti							E	6	56	HEC			
43	Data Mining and Machine Learning	M. Vlachos							V	6	56	HEC			
44	Data Science in Business Analytics	T. Vatter							Cc	6	56	HEC			
45	Digital government transformation	T. Mettler							Dei	3	28	Idheap			
46	Digital Innovation	B. Mueller							O	6	56	HEC			
47	Digital Strategies	S. Missonier							E	6	56	HEC			
48	Droit commercial	A. Richa							E	6	56	HEC			
49	Economic Growth	S. Orcan Sakalli	J. Buggle						E	6	56	HEC			
50	Information Security & Privacy	K. Huguenin							E	6	56	HEC			
51	Information Security & Privacy	C. Troncoso (EPFL)							E	6	56	EPFL			
52	Innovation Law	V. Junod							O	3	28	HEC			
53	Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	F. Taroni							O	4	37	ESC			
54	Introduction à la criminologie et au droit	NN								3	28	ESC			
55	Investigation numérique : appareils mobiles et smartphone apps (+TP)	E. Casey							O	3/5	28	ESC			
56	IS Architecture and Design	C. Legner							E	6	56	HEC			
57	Microeconomics & Game Theory	C. Thoeni							E	6	56	HEC			
58	Policing	O. Ribaux							O	3	28	ESC			
59	Programmation avancée : interface graphiques (Python)	A. Villa							E	3	28	HEC			
60	Programming	S. Scheidegger							E	6	56	HEC			
61	Recherche d'information	S. Marchand Maillet							O	6	56	UniGE			
62	Risk Management	T. Meyer							Cc	2	28	EPFL			
63	Risk Management (MCCF)	A. Mikes							E	3	28	HEC			
64	Sport, criminalité et intégrité	S. Caneppele							O	3	28	ESC			
65															
66	<b>2.2 Sous-module : enseignements à choix pour un total de 10 crédits ECTS</b>														
67															
68	Selon liste complète, publiée sous "module 2" du plan "Sans mention"														
69															
70	Le module 2 est réussi et les 40 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une moyenne pondérée égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module.														
71															
72															
73															
74															
75	<b>Module 3 : Mémoire pour un total de 15 crédits ECTS</b>														
76															
77	Mémoire de Maîtrise universitaire (dans une branche du module 1 ou du sous-module 2.1)														
78															
79															
80	Le module 3 est réussi et les 15 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de Maîtrise DCS.														
81															
82															
83	Pour la mention Management de l'information, l'étudiant doit au préalable satisfaire aux conditions d'admission de la Maîtrise universitaire ès Sciences en systèmes d'information de l'Université de Lausanne et avoir effectué dans le cadre du module 2 au minimum 30 crédits ECTS correspondants aux enseignements prévus dans le Plan d'études de la mention Management de l'information, le solde pouvant être choisi dans les Plans d'études des autres mentions.														
84															
85															
86															
87															
88															

**Plan d'études de la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information**

Mention "renseignement et science forensique"

Matière	Enseignants	Semestres							
		20 A	21 P	21 A	22 P				
<b>Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 65 crédits ECTS</b>									
Analyse de la criminalité et transformations numériques	O. Ribaux	C. Weyermann	A. Bécue			O	4	39	ESC
Compliance	L. D'Errico					O	3	28	HEC
Cybercriminalité et cyberpouvoir	S. Ghernaoui					E	6	56	HEC
Droit des télécommunications	S. Bondallaz					O	3	28	Droit
Droit pénal informatique	S. Métille	N. Bottinelli				O	4	38	Droit
Enjeux juridiques à l'ère numérique	Ph. Gilliéron					O	3	28	Droit
Informatique et réseaux	C. Fuhrer					E	3	28	ESC
Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas	S. Roubaty					E	1	12	Droit
Introduction à la programmation (Python)	A. Villa					E	6	56	HEC
Introduction juridique DCS	AC Fornage	N. Dongois				E	5	45	Droit
Liberté de l'information et gouvernance de l'Internet	B. Cottier					E	3	28	Droit
Numérisation et identités dans la société de l'information	DO Jaquet-Chiffelle					O	6	56	ESC
Programmation orientée objet (Python)	A. Villa					E	3	28	HEC
Propriété intellectuelle et internet	Ph. Gilliéron					O	3	28	Droit
Protection des données	S. Métille					E	6	56	Droit
Trace numérique et investigations	T. Souvignet					O	3	28	ESC
Visualisation de données	I. Pante					V	3	28	Lettres

Le module 1 est réussi et les 65 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient :

- une moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement, égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module et,
- une note égale ou supérieure à 4.0 aux évaluations correspondant à au moins 53 des 65 crédits ECTS du module

	Semestres								
	20 A	21 P	21 A	22 P					
<b>Module 2 : enseignements à choix pour un total de 40 crédits ECTS</b>									
<b>2.1 Sous-module : enseignements obligatoires à choix pour un total de 30 crédits ECTS</b>									
Analyse criminelle opérationnelle	Q. Rossy					O	3	28	ESC
Analyse de données en sécurité et renseignement (incl. TP)	Q. Rossy					E	6	56	ESC
Analyse de la criminalité sur Internet	S. Caneppele	Q. Rossy				O	3	28	ESC
Biometrics	S. Marcel					O	3	28	EPFL
Blockchain and Distributed Ledgers	T. Schmelzer					E	3	28	HEC
Criminalité économique	S. Caneppele					E	3	28	ESC
Criminalité organisée	J. Gerber					E	2	18	ESC
Criminologie et sécurité	S. Caneppele					O	3	28	ESC
Datation et chronologie	C. Weyermann					V	3	28	ESC
Digital government transformation	T. Mettler					Dei	3	28	Idheap
Droit commercial	A. Richa					E	6	56	HEC
Erreurs judiciaires	N. Dongois					O	3	28	ESC
Information Security & Privacy	K. Huguenin					E	6	56	HEC
Introduction à la criminologie et au droit	NN						3	28	ESC
Investigation et veille sur Internet	DO Jaquet-Chiffelle	Q. Rossy				E	6	56	ESC
Investigation numérique : appareils mobiles et smartphone apps (+TP)	E. Casey					O	3/5	28	ESC
L'enquête judiciaire	JL Gremaud					O	3	28	ESC
Les expertises, les mandats et les rapports	C. Champod					O	3	28	ESC
Policing	O. Ribaux					O	3	28	ESC
Politique criminelle	M. Jendly	S. Loup				O	3	28	ESC
Risk Management	T. Meyer					Cc	2	28	EPFL
Sport, criminalité et intégrité	S. Caneppele					O	3	28	ESC
Terrorisme	S. Caneppele					O	3	28	ESC

**2.2 Sous-module : enseignements à choix pour un total de 10 crédits ECTS**

Selon liste complète, publiée sous "module 2" du plan "Sans mention"								10	
--	--	--	--	--	--	--	--	----	--

Le module 2 est réussi et les 40 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une moyenne pondérée égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module.

	Semestres							
	20 A	21 P	21 A	22 P	22 A			

**Module 3 : Mémoire pour un total de 15 crédits ECTS**

Mémoire de Maîtrise universitaire								15	
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	----	--

Le module 3 est réussi et les 15 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de Maîtrise DCS.

Pour la mention Renseignement et science forensique, l'étudiant doit satisfaire aux conditions d'admission de la Maîtrise universitaire ès Sciences en science forensique de l'Université de Lausanne et avoir effectué dans le cadre du module 2 au minimum 30 crédits ECTS correspondants aux enseignements prévus dans le Plan d'études de la mention Renseignement et sciences forensique, le solde pouvant être choisi dans les Plans d'études des autres mentions.

**Plan d'études de la Maîtrise universitaire en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information**

**Mention "sciences juridiques"**

Matière	Enseignants		Semestres								
			20 A	21 P	21 A	22 P					
<b>Module 1 : Enseignements obligatoires pour un total de 65 crédits ECTS</b>											
Analyse de la criminalité et transformations numériques	O. Ribaux	C. Weyermann	A. Bécue					O	4	39	ESC
Compliance	L. D'Errico							O	3	28	HEC
Cybercriminalité et cyberpouvoir	S. Ghernaouti							E	6	56	HEC
Droit des télécommunications	S. Bondallaz							O	3	28	Droit
Droit pénal informatique	S. Métille	N. Bottinelli						O	4	38	Droit
Enjeux juridiques à l'ère numérique	Ph. Gilliéron							O	3	28	Droit
Informatique et réseaux	C. Fuhrer							E	3	28	ESC
Instruction pénale dans le milieu informatique, présentation de cas	S. Roubaty							E	1	12	Droit
Introduction à la programmation (Python)	A. Villa							E	6	56	HEC
Introduction juridique DCS	AC Fornage	N. Dongois						E	5	45	Droit
Liberté de l'information et gouvernance de l'Internet	B. Cottier							E	3	28	Droit
Numérisation et identités dans la société de l'information	DO Jaquet-Chiffelle							O	6	56	ESC
Programmation orientée objet (Python)	A. Villa							E	3	28	HEC
Propriété intellectuelle et internet	Ph. Gilliéron							O	3	28	Droit
Protection des données	S. Métille							E	6	56	Droit
Trace numérique et investigations	T. Souvignet							O	3	28	ESC
Visualisation de données	I. Pante							V	3	28	Lettres

Le module 1 est réussi et les 65 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient :

- une moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS attribués à chaque enseignement, égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module et,
- une note égale ou supérieure à 4.0 aux évaluations correspondant à au moins 53 des 65 crédits ECTS du module

	Semestres										
	20 A	21 P	21 A	22 P							
<b>Module 2 : enseignements à choix pour un total de 40 crédits ECTS</b>											
<b>2.1 Sous-module : enseignements obligatoires à choix pour un total de 30 crédits ECTS</b>											
Analyse de la criminalité sur Internet	S. Caneppele	Q. Rossy						O	3	28	ESC
Analyse économique du droit	L. Bieri							O	6	56	Droit
Digital government transformation	T. Mettler							Dei	3	28	Idheap
Droit aérien	F. Schubert							O	3	28	Droit
Droit de la concurrence suisse et européen	V. Martenet	A. Heinemann						O	6	56	Droit
Droit de la consommation	AC Fornage							O	6	56	Droit
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations P21)	A. Morin							E	6	56	Droit
Droit du travail	R. Wyler							O	6	56	Droit
Droit pénal économique/DPA	A. Macaluso	A. Garbarski						E	6	56	Droit
° Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso							E	3	28	Droit
Erreurs judiciaires	N. Dongois							O	3	28	ESC
Information Security & Privacy	K. Huguenin							E	6	56	HEC
Innovation Law	V. Junod							O	3	28	HEC
International Commercial Arbitration	A. Bonomi	E. Lein						O	6	56	Droit
Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	F. Taroni							O	4	37	ESC
Introduction à la criminologie et au droit	NN								3	28	ESC
Investigation numérique : appareils mobiles et smartphone apps (+TP)	E. Casey							O	3/5	28	ESC
L'enquête judiciaire	JL Gremaud							O	3	28	ESC
Médiation civile et commerciale	C. Lévy							O	6	56	Droit
Modes amiables de résolution de conflits en matière pénale	C. Perrier Depeursinge							O	3	28	Droit
Outils de gestion, numérisation de la justice	O. Glassey							V	2	18	Droit
Principes généraux de droit privé	D. Piotet	E. Philippin						O	6	56	Droit
Procédure civile	J. Haldy	Y. Diagne						O	6	56	Droit
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay							O	6	56	Droit
° Procédure pénale/DPA	A. Macaluso	A. Garbarski						E	6	56	Droit
Propriété intellectuelle	I. Cherpillod							O	6	56	Droit
Séminaire bloc droit de la numérisation	AC Fornage	E. Lein						V	6	56	Droit
Sport, criminalité et intégrité	S. Caneppele							O	3	28	ESC
Terrorisme	S. Caneppele							O	3	28	ESC

**2.2 Sous-module : enseignements à choix pour un total de 10 crédits ECTS**

Selon liste complète, publiée sous "module 2" du plan "Sans mention"										10	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----	--

Le module 2 est réussi et les 40 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une moyenne pondérée égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations du module.

	Semestres										
	20 A	21 P	21 A	22 P	22 A						
<b>Module 3 : Mémoire pour un total de 15 crédits ECTS</b>											
Mémoire de Maîtrise universitaire (dans une branche du module 1 ou du sous-module 2.1)										15	

Le module 3 est réussi et les 15 crédits ECTS correspondants sont acquis, si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.0 pour son mémoire de Maîtrise DCS.

Pour la mention Sciences juridiques, l'étudiant doit satisfaire aux conditions d'admission de l'une des mentions de la Maîtrise universitaire en Droit de l'Université de Lausanne et avoir effectué dans le cadre du module 2 au minimum 30 crédits ECTS correspondants aux enseignements prévus dans le Plan d'études de la mention sciences juridiques, le solde pouvant être choisi dans les Plans d'études des autres mentions

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <—> à distance, synchrone <—> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <—> écrit, examen <—> validation, travail individuel <—> travail en groupe, travail pratique <—> travail théorique, évaluation en présence <—> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à **consulter régulièrement** le présent plan d'études.